

FACTURATION

Chers Parents,

Dans le cadre de notre démarche de labellisation éco-environnementale, nous vous informons que, désormais, les factures seront éditées par trimestre.

De fait, vous ne recevrez plus une facture papier chaque mois mais bien une par trimestre.

Cependant, vous pourrez, soit conserver les modalités de règlement habituelles, à savoir un règlement mensuel, soit payer au trimestre. Les règlements peuvent se faire par le moyen à votre convenance (prélèvement, chèque, espèces).

Très cordialement,

C. GAMBINI

Chef d'établissement

St Eugène de Mazenod